

Stratégie canadienne de normalisation et Propositions de mise en œuvre



Stratégie canadienne de normalisation et [Propositions de mise en œuvre](#)

Édité par le Conseil canadien des normes

Mars 2000

ISBN 0-920360-33-5

Pour vous procurer des exemplaires de ce document, adressez-vous au Conseil canadien des normes :

par courriel, à info@scc.ca

par téléphone, au (613) 238-3222

par télécopieur, au (613) 995-4564

ou visitez notre site Web à www.ccn.ca



A.

Contexte – Pourquoi une telle stratégie

Changeant est le monde de la normalisation. La prochaine décennie promet sans nul doute, au Canada comme ailleurs, d'en être une de transformation.



Les normes sont en voie de devenir le pilier du nouveau système commercial mondial. Avec l'élimination des obstacles au commerce et aux investissements et la poursuite de l'évolution des technologies de l'information, la normalisation joue un rôle de plus en plus important dans les affaires mondiales. Au même moment, de nouveaux accords et codes internationaux dictent l'orientation de la santé, de la sécurité et de l'environnement, questions qui s'imposent de plus en plus.

Tout aussi importantes sont les réalités liées au contexte financier du Canada. L'industrie ainsi que tous les paliers de gouvernement s'efforcent d'en faire davantage avec moins de moyens, d'où la réduction des coûts administratifs et l'élimination de la charge réglementaire, tout en désirant continuer à défendre l'intérêt public et à répondre aux besoins du marché. Les systèmes de normes sont susceptibles d'offrir des alternatives efficaces et moins coûteuses pour y parvenir.

Le Système national de normes du Canada peut être fier des réalisations qui sont les siennes. En raison de son importance au sein de l'économie internationale, le Canada est un élément efficace du milieu de la normalisation. Cependant, s'il veut le rester et s'assurer que les normes internationales profiteront aux Canadiens, il lui faudra se donner une stratégie globale de normalisation indiquant clairement la façon de parvenir à l'amélioration continue et qui tienne compte au maximum des nombreux acteurs qui évoluent dans le milieu de la normalisation.

La présente stratégie propose une vaste perspective et une orientation stratégique générale, conçues pour guider le Canada dans les activités qui s'inscrivent dans un contexte international et national en pleine évolution.

Le monde changeant des normes et de la normalisation

La définition des normes et des processus et activités qui s'y rattachent évolue en fonction de la rapidité des changements qui s'opèrent dans le cadre opérationnel. Dans la Stratégie canadienne de normalisation, on fait appel à la fois à la définition du vocable « norme » attribuée officiellement par l'ISO et le Conseil canadien des normes (« document, établi par consensus et approuvé par un organisme reconnu, qui fournit, pour des usages communs et répétés, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques, pour des activités ou leurs résultats, garantissant un niveau d'ordre optimal dans un contexte donné... ») et aux conceptions récentes, moins officielles, qui visent les mêmes buts – définition qui englobe les normes de fait, provisoires, ainsi que celles élaborées et utilisées par les coalitions et les secteurs de l'industrie.

C'est ainsi que la Stratégie comprend des processus de normalisation à la fois officiels et non officiels, étant donné que certains secteurs de l'industrie reconnaissent de plus en plus ce genre d'approches non conventionnelles, par exemple l'auto-déclaration, en tant que moyen d'évaluer la conformité.

Pour les besoins de la présente stratégie, on définit les participants du processus de normalisation comme étant des organisations qui contribuent à l'élaboration, à la surveillance, à la révision et à l'évaluation de la conformité des normes du Canada et d'ailleurs. La diversité et la nature de ces derniers varient. Avec les nouvelles pressions liées à l'environnement, le vieillissement de la population et l'importance pour les Canadiens de la protection de la vie privée, de la santé et de la sécurité, plus nombreux sont les secteurs et organisations qui jouent un rôle actif dans le processus de normalisation.

B.

Buts et objectifs de la Stratégie

La Stratégie canadienne de normalisation se veut un document d'orientation et de direction proposant un moyen d'améliorer le bien-être social et économique des Canadiens au sein de l'économie mondiale. Elle englobe ainsi, entre autres, la protection de la santé, la sécurité et les bénéfices tirés de la compétitivité commerciale et économique.

Cette stratégie, qui aura un effet positif sur tous les Canadiens, doit orienter les travaux des participants, d'aujourd'hui et de demain, dans tous les aspects du processus de normalisation, dont l'élaboration, la surveillance et l'évaluation de la conformité. Elle vise, plus précisément, à ce que les activités de normalisation :

Sur la scène **internationale**...

- aient un impact sur l'élaboration et l'évolution des normes internationales **importantes pour le Canada**
- rendent plus accessibles aux biens et services du Canada les marchés actuels et nouveaux
- constituent un avantage concurrentiel par le biais du transfert des technologies et de l'information et des renseignements stratégiques sur le marché mondial

Sur la scène **nationale**...

- répondent aux besoins d'un contexte changeant en matière de réglementation et de politiques
- représentent parfaitement la diversité croissante des intéressés
- exprime clairement le rôle et les avantages de la normalisation et de l'évaluation de la conformité

Les activités de normalisation doivent, pour être efficaces sur ces deux scènes, avoir des assises flexibles, mais sûres. Le Système national de normes doit s'assurer que ses capacités et ses ressources correspondent bien aux priorités vérifiées et aux besoins prévus en matière de normalisation. On doit, en outre, se concentrer sur l'établissement de partenariats, d'alliances stratégiques et d'approches sectorielles ayant pour effet de maximiser l'efficacité de ces activités. Enfin, un seul organisme suffit pour coordonner ces diverses activités et organisations qui composent le Système national de normes.



C.

Éléments de la Stratégie

Les huit éléments suivants, qui forment ensemble la Stratégie canadienne de normalisation, appuient les buts et objectifs qui précèdent en les précisant et en imprimant une direction aux mesures à prendre pour atteindre ces derniers. Bien que ces éléments prennent la forme de trois domaines d'activité importants, c'est à dessein qu'ils se recoupent.



Sur la scène **internationale**...

1. Participer à l'élaboration des normes internationales et avoir le plus souvent possible recours à des normes adoptées ou adaptées à partir de normes acceptées dans le monde

Dans le contexte mondial actuel, c'est beaucoup à travers les normes internationales que l'on parvient à la prospérité sociale et économique, tant à l'échelle individuelle qu'à celle des entreprises et des pays. Si les normes sont bien définies et appliquées partout, elles font progresser le commerce et apportent à l'industrie canadienne de nouvelles opportunités sur les marchés étrangers. D'autre part, des normes acceptées et harmonisées partout dans le monde, touchant les questions de politiques sociales et d'intérêt public telles que la protection de la vie privée, la préservation de l'environnement et l'amélioration de la santé et de la sécurité, serviront à façonner le monde et la société dans laquelle nous vivons.



Le recours à des normes internationales permet d'éviter les obstacles au commerce. C'est pourquoi, non seulement utilisons-nous, ici au Canada, des normes internationales, mais encore nous faut-il inciter nos partenaires commerciaux à le faire eux aussi. Il ne faut pas mésestimer l'avantage qu'il y a à participer aux activités internationales de normalisation qui permettent de connaître les nouvelles tendances et technologies à communiquer à l'industrie canadienne ou venant d'elle.

Bien que la préférence aille aux normes internationales, celles-ci, dans certains cas, ne conviennent pas ou sont impossibles à élaborer. Là où il existe des normes nationales ou régionales (nord-américaines), il faudrait s'assurer que celles-ci pourront être adoptées à long terme comme normes internationales.

2. Placer par ordre de priorité les activités de normalisation et leurs ressources en les présentant en trois points importants :

- celui des questions de la santé, de la sécurité et de l'environnement ou autres questions auxquelles s'intéressent particulièrement les Canadiens
- celui des secteurs commerciaux qui comportent des avantages possibles pour le Canada
- celui de l'harmonisation des normes là où elle est nécessaire, en particulier au sein des marchés nord-américains



Participer aux activités de normalisation internationale peut être coûteux et demander du temps. C'est pourquoi les Canadiens doivent consacrer efforts et ressources aux domaines qui présentent le plus d'avantages actuels et possibles. Ceux associés à l'ALENA sont sans conteste de première priorité dans les projets canadiens de normalisation. Le partenaire commercial le plus important du Canada, les États-Unis, est un acteur de poids dans le processus de normalisation internationale. Le Canada dépend énormément des normes américaines dans de nombreux secteurs tels que la santé, la sécurité et les transports, soit qu'il accepte ces dernières comme équivalentes aux siennes, soit qu'il y fasse directement référence dans sa législation et sa réglementation. Dans un tel contexte il est, cependant, indispensable que le Canada cherche à harmoniser ses projets par secteur, s'assurant ainsi que dans les pratiques de normalisation on tiendra compte de ses intérêts et de ses objectifs.



Dans l'établissement des priorités en matière d'activités de normalisation, l'analyse courante de la circulation commerciale des produits et des services canadiens, ainsi que l'analyse des marchés, il faut tenir compte de la concurrence et des occasions de marché. De leur côté, les Canadiens doivent se concentrer sur les questions internationales dont les aspects social, environnemental, de la santé et de la sécurité sont pour eux d'un intérêt particulier.

3. Suivre les innovations touchant les pratiques d'évaluation de la conformité, les évaluer et s'empresse de négocier de nouvelles ententes internationales bénéfiques pour le Canada

Depuis toujours, l'évaluation et la vérification de la conformité aux normes de produits et de processus sont menées par des tiers indépendants du pays. La tendance est à l'utilisation de méthodes d'évaluation moins officielles au pays comme ailleurs, par exemple,

l'autodéclaration et la qualification du fournisseur, et ce, en particulier quand les questions de santé, de sécurité et d'environnement ne sont pas considérées importantes.

Plus grand est l'échange entre les juridictions, plus grand sera le risque de répétition inutile (et coûteuse) des évaluations de la conformité. Des accords bilatéraux et multilatéraux, tels que les accords de reconnaissance mutuelle (ARM) conclus entre les organismes d'accréditation, peuvent dans certains marchés régler ce problème : en réduisant le nombre de procédures d'essai et de certification de double emploi et par là même les coûts qui y sont associés et les retards, et en multipliant les débouchés. On devrait tenir compte le plus possible de ces mécanismes d'accréditation mondiaux novateurs, les évaluer et les utiliser, en suivant les priorités établies pour les activités de normalisation internationale et dans les cas où cela ne nuit pas à l'intérêt du public ni ne risque de compromettre la possibilité de corrections.



Sur la scène **nationale**...

4. S'empressez de faire connaître aux décideurs des secteurs public et privé de tous les aspects de la société canadienne le rôle des normes, leurs avantages et les défis associés aux processus et aux produits de normalisation

Il est indispensable de faire connaître et comprendre la normalisation ainsi que l'apport important qu'elle représente pour le bien-être social et économique des Canadiens, pour parvenir au financement et au succès des activités de normalisation du pays. En informant le public, autrement dit en lui procurant une solide connaissance des avantages et de la bonne utilisation des processus de normalisation, on amènera les décideurs du gouvernement et de l'industrie à tenir entièrement compte de la normalisation pour façonner des politiques répondant aux besoins du public et de l'industrie du Canada.

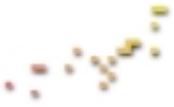
D'autre part, il faut que l'industrie canadienne ait une compréhension totale et juste du rôle des normes et des avantages et des défis que représentent les processus et produits de normalisation. C'est ainsi que les entreprises et les organismes auxquels appartiennent les bénévoles du système de normes pourront, tant pour leur organisation que pour le Canada, être certains de la sûreté de leur investissement.



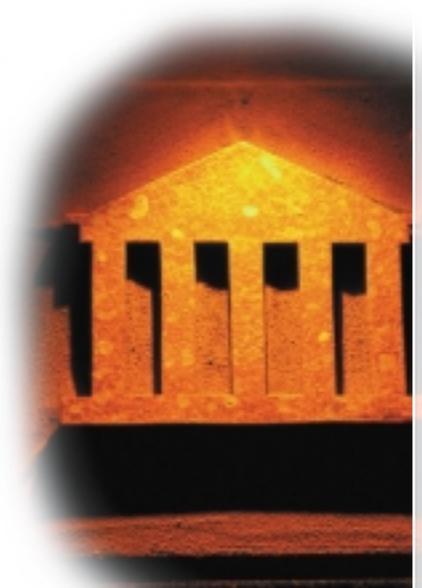
5. Présenter les processus de normalisation comme complément nécessaire aux processus de réglementation et favoriser le recours aux normes dans l'établissement des politiques canadiennes d'intérêt public

Les processus de normalisation ont toutes les chances de contribuer à réduire les coûts de la réglementation, à faciliter le commerce intérieur, extérieur et le transfert des technologies et à améliorer la compétitivité générale du Canada. Ces objectifs peuvent être réalisés sans compromettre pour autant la confiance et la sécurité des consommateurs.

Les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux font actuellement appel aux pratiques de normalisation volontaire dans la réglementation, en intégrant par exemple des normes aux règlements, en ayant recours aux normes comme suppléments ou alternatives aux règlements (p. ex., les codes volontaires nationaux) et en s'en remettant aux processus d'évaluation de la conformité du secteur privé pour favoriser et surveiller la conformité aux règlements ou s'appuyer sur ces processus.



Cependant, on ne tient souvent pas totalement, ni aussi fréquemment, compte de la normalisation que des autres outils de réglementation ou des procédés axés sur le marché. Il faudrait s'efforcer encore davantage dans l'élaboration des politiques canadiennes d'intérêt public de favoriser la normalisation et d'amener les décideurs à considérer les processus et les produits de normalisation comme indispensables en soi ou conjugués à d'autres approches. Les méthodes de normalisation se sont révélées efficaces et efficaces pour régler les conflits d'intérêts privés et publics.



6. Établir des mécanismes permettant d'orienter les activités de normalisation dans le règlement des questions sociales et économiques actuelles et nouvelles

Avec les progrès technologiques et la mondialisation de l'économie sont apparus de nouveaux problèmes et de nouveaux défis. Ces derniers temps, on applique de plus en plus les processus et les produits de normalisation à tout ce qui touche l'environnement, la santé, la sécurité et la protection de la vie privée. Il y a, c'est très clair, d'autres questions en perspective – allant des aliments modifiés génétiquement au commerce électronique, puis à la myriade de problèmes que pose le vieillissement de la population – qui dicteront l'orientation des organisations et des processus de normalisation.

Si l'on veut que le Système national de normes puisse régler ces questions, il faut que les participants disposent de méthodes globales susceptibles d'orienter leurs efforts dans les domaines importants de politiques. Il faut des processus efficaces, semblables à ceux élaborés dans le domaine des normes environnementales, pour réussir à concilier les intérêts publics et privés afin de mettre au point des projets nationaux qui appuient, en le complétant, le processus de normalisation internationale. De tels mécanismes doivent tenir compte des points forts, des faiblesses, des opportunités et des enjeux des consommateurs et des industries canadiennes correspondantes. On devrait s'appuyer sur ce genre d'évaluation pour établir une infrastructure adéquate et appropriée (c.-à-d., l'élaboration des normes, l'enregistrement, la certification, l'appui du gouvernement et l'engagement des secteurs). On devrait, enfin, tenir compte dans ces méthodes du rôle et de la valeur des activités de normalisation au Canada pour réussir à atteindre les buts du pays en matière de politiques sociales et à respecter les engagements pris dans les domaines importants.



Consolider les **bases**...

7. Améliorer la capacité d'action du système et favoriser la participation des Canadiens aux activités de normalisation.

Il est absolument indispensable de procéder régulièrement à l'examen de l'infrastructure sous-jacente aux activités de normalisation pour apporter à ce système, comme aux autres, les améliorations nécessaires. Il va de soi que les bénévoles de la normalisation et leurs organisations doivent, pour être efficaces dans les activités de normalisation, être bien informés et l'être au bon moment.

En outre, l'élaboration et l'adoption des normes doivent se faire avec la participation nombreuse, équilibrée et compétente d'experts pour que soit efficace le processus consensuel de normalisation volontaire (tant nationale qu'internationale). Le rôle des participants actuels, autrement dit celui de l'industrie, des gouvernements et des consommateurs, doit être reconsidéré et l'on doit réaffirmer l'importance de ce rôle. Il se peut que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux participent en plus grand nombre aux activités de normalisation à un moment où ils finissent par dépendre des pratiques de normalisation consensuelle volontaire qui s'ajoutent à la réglementation classique, et où se négocient des accords commerciaux internationaux novateurs qui affectent leur mandat et les intérêts qu'ils ont. L'échantillon des secteurs et des questions représentés dans le processus de normalisation sera enrichi par l'élaboration d'un cadre de politiques qui permettra de régler les questions qui se présenteront.

Il faut d'autre part prévoir des systèmes pour recueillir l'information et les connaissances, si indispensables à une bonne participation, en faire la synthèse et en rendre compte. Ce genre de réalisations, combiné à l'examen et l'évaluation réguliers de l'efficacité des processus de normalisation, fera du système un système robuste et incitant à agir, conçu pour demeurer efficace dans ce contexte opérationnel social, économique et politique en constant changement. La conception d'une nouvelle façon de fournir les ressources nécessaires aux activités canadiennes de normalisation permettra de consolider l'ensemble.





8. Établir des partenariats et des alliances stratégiques entre les participants aux activités de normalisation actuels et éventuels

On pourra tirer le meilleur parti des compétences des bénévoles de la normalisation et de l'information qui s'y rapporte, de même que des ressources, en accroissant le nombre et la qualité des participants. Les méthodes de collaboration officielles et non officielles, à long terme et particulières, permettent de mettre en valeur les rares ressources et valent mieux que le travail individuel. D'autre part, en visant à faire fonctionner des projets sectoriels qu'on aura mis sur pied, il serait bon de commencer par tirer le meilleur parti de l'infrastructure présente avant d'en concevoir une nouvelle (comme les comités consultatifs, intergouvernementaux, les organisations sectorielles non gouvernementales et les industries).



D.

Prochaines étapes

Avec la présente Stratégie s'ouvre pour le Canada une ère nouvelle de normalisation. Grâce à elle, en effet, tous ceux et celles qui participent aux activités de normalisation auront une même orientation. Loin de proposer une action spécifique, rigide et immuable, elle servira aux Canadiens – les consommateurs, l'industrie, le gouvernement et tous les secteurs – d'instrument dynamique pour récolter le meilleur fruit de leurs efforts de normalisation.

Qui plus est, cette Stratégie n'est pas un document isolé. Elle est accompagnée d'un ensemble préliminaire de *Propositions de mise en œuvre* élaborées sous la direction du Conseil canadien des normes pour mettre à exécution ce que préconise le contenu théorique. Là où la Stratégie constitue la présentation du but, des orientations et des objectifs généraux des futures activités de normalisation, les Propositions de mise en œuvre précisent le détail de leur réalisation.

La présente Stratégie est censée être comprise par l'ensemble des participants du milieu de la normalisation du Canada qui devront l'adopter. Ainsi consultée sur une grande échelle, elle sera constamment revue et corrigée et constituera un outil flexible et malléable servant de guide aux acteurs de la normalisation, pour assurer le bien-être économique et social des Canadiens durant une bonne partie du siècle déjà entamé.



Propositions de mise en œuvre



A.

Préface



Ce document présente le premier ensemble de Propositions de mise en œuvre de la Stratégie canadienne de normalisation (SCN), conçu pour appuyer la réalisation de la Stratégie.

Les Propositions de mise en œuvre sont 23 mesures concrètes visant à faire de la Stratégie une réalité. Ces mesures comprennent :

- des mécanismes permettant d'élaborer et de maintenir des priorités de normalisation;
- des moyens d'améliorer l'efficacité des groupes, comités et organismes en activité;
- des appuis envers des orientations de normalisation novatrices;
- des mesures pour mettre sur pied l'infrastructure canadienne de normalisation;
- des mesures pour augmenter la portée du Système national de normes (SNN).

Les Propositions de mise en œuvre sont le résultat de la consultation à grande échelle des partenaires actuels et éventuels du SSN, et ce, au cours d'une période de deux ans. La plupart des activités de mise en œuvre demandent que des mesures soient prises par plus d'un organisme. En réalité, pour être efficacement mises en œuvre et adoptées, toutes ces mesures exigent pratiquement la participation de tous les partenaires du SNN.

En tant que leader du SNN, le Conseil canadien des normes (CCN) mettra en œuvre des mesures précises de même que des plans de mesure des ressources et de la performance pour réaffirmer ses engagements vis-à-vis de la Stratégie. Il fixera avec ses partenaires et les intéressés des priorités en matière de mesures et rédigera chaque année un rapport sur les progrès réalisés en fonction des Propositions. Le CCN encouragera tous ses partenaires à en faire autant.

Il importe aussi de mentionner que les propositions de mesures présentées dans le présent document ne sont qu'un début – la mise en œuvre de la Stratégie canadienne de normalisation est, en effet, un processus en constante évolution exigeant qu'on prenne de nouvelles initiatives pour relever les défis et saisir les occasions qui se présenteront. Encore une fois, le succès à long terme de la Stratégie repose sur l'effort de tous et de chacun des partenaires du Système national de normes.

B.

Mesures concrètes



1. Créer et maintenir un cadre de travail pour l'élaboration des positions nationales

La croissance continue de l'importance du commerce pour la prospérité canadienne suggère que la normalisation est destinée à devenir un déterminant important de notre compétitivité internationale. Cela s'applique non seulement aux secteurs traditionnels tels que les ressources et la fabrication, mais aussi aux services, à la technologie de l'information et aux communications. De plus, une part croissante des ententes internationales sur la santé, la sécurité, l'environnement et autres enjeux névralgiques est dévolue à la normalisation. Nous assistons en outre à une véritable prolifération de forums sur les normes, l'évaluation de la conformité et le commerce, qui prennent diverses initiatives concernant des normes touchant les intérêts canadiens. Servir les intérêts du Canada en matière de normalisation, de manière efficace et efficiente, dans un ensemble de forums internationaux, exige de développer un cadre de travail qui reflète les intérêts globaux du Canada en matière de commerce et de politique sociale – incluant les intérêts des gouvernements provinciaux et territoriaux et ceux des consommateurs – et de dresser des plans concernant des mesures précises.

Mesure à prendre

Quoi : Élaborer et maintenir un cadre de priorités, d'objectifs et de stratégies concernant la participation canadienne à des forums internationaux sur la normalisation (y compris les forums bilatéraux, régionaux et multilatéraux) et développer, à partir de ce cadre, des positions nationales en vue de notre participation au plan international, de même qu'à des ententes et des événements à caractère international. Entreprendre la planification stratégique requise par la tenue de réunions et d'activités de normalisation importantes à l'échelle régionale et internationale.

Qui : Le CCN, en concertation avec ses comités consultatifs, des OEN, des ministères fédéraux dont Industrie Canada, le MAECI, Santé Canada et Environnement Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres intervenants dont des ONG et des représentants des consommateurs.

Quand : Commencant en l'an 2000.

Nota : Le cadre serait souple afin d'être en mesure de réagir aux nouveaux enjeux et aux nouvelles mesures dans le domaine de la normalisation internationale. Il fournirait une orientation pour l'élaboration d'un plan (par les intérêts canadiens touchés, sous les auspices du MAECI pour les enjeux commerciaux ou du CCN pour les normes volontaires et l'évaluation de conformité). Un tel plan, incluant les objectifs et stratégies, serait conçu au tout début de la participation canadienne à toute activité.

Par exemple, le MAECI a commencé à travailler avec le CCN par l'entremise du CCPT comme moyen d'ajouter la contribution des points de vue provinciaux et territoriaux à l'élaboration de la position nationale, de même qu'avec le comité interministériel sur les normes, afin de considérer la gamme complète des intérêts fédéraux. Le MAECI travaillera aussi avec les ONG et d'autres groupes d'intérêt public au progrès de cette initiative.

2. Établir un mandat plus large pour les comités techniques du CNC/ISO et du CNC/CEI

Traditionnellement, l'ISO et l'IEC ont occupé le centre de l'activité de normalisation internationale, et le CCN fournit une infrastructure officielle permanente de comités techniques spécialisés pour faciliter la formulation des communications et des positions qui sont l'objet de la participation canadienne à ces forums. Toutefois, l'appui accordé à la participation canadienne à d'autres forums sur les normes (p. ex., l'UIT et les forums régionaux sur les normes) est inégale. Certains de ces forums réalisent aussi d'importantes activités normalisatrices susceptibles d'affecter considérablement nos intérêts, mais en l'absence de notre participation. Alors que ces organismes peuvent avoir une grande influence à l'ISO et à la CEI, le Canada n'a pas mis en

place de mécanisme pour surveiller leur activité. Il faut aussi garder présent à l'esprit que l'acceptation mondiale de certaines normes américaines et l'importance des exportations canadiennes vers les É.-U. exige que le Canada mette en place et soutienne des mécanismes permettant au Canada de participer, de surveiller et d'influencer les activités d'élaboration de normes internationales centrées aux É.-U. Élargir le mandat des comités techniques canadiens contribuerait au développement d'une infrastructure plus complète et susceptible de favoriser la cause des normes canadiennes de manière plus efficace et coordonnée.

Mesure à prendre

Quoi : Élargir le mandat des comités techniques spécialisés du CCN sous l'égide du CNC/ISO et du CNC/CEI, de sorte qu'ils évoluent d'une position de participation restreinte à l'ISO et à la CEI, à une position comprenant les activités normatives dans leurs domaines respectifs d'expertise dans le cadre de forums non canadiens sur les normes sélectionnés (dont de nouveaux forums). Le mandat élargi permettrait aussi la participation de comités techniques aux activités de normalisation novatrices.

Qui : Le CCN fournirait des services de secrétariat améliorés permettant à ces comités de réaliser leurs obligations accrues.

Quand : Commençant en l'an 2000.

3. Assumer le leadership de l'élaboration de normes internationales pour le commerce électronique

Le Canada est un chef de file dans le domaine de la conception de stratégies et de normes pour le commerce électronique. En 1998, la stratégie canadienne sur le commerce électronique est née d'une initiative conjointe des secteurs public et privé. Le Canada est aussi l'un des principaux responsables et un avocat de la concertation dans le cadre du plan d'action de l'OCDE pour le commerce électronique. Il est prévu que les normes nationales canadiennes serviront de base aux normes internationales. Afin de préserver le rôle de leadership du Canada dans le domaine du commerce électronique et de faire en sorte que les normes canadiennes soient acceptées mondialement, il est nécessaire de mettre en place un groupe de travail multipartite, qui se penchera sur les principaux enjeux du commerce électronique.

Mesure à prendre

Quoi : Créer une ou plusieurs équipes multilatérales chargées de trouver et d'élaborer des approches normatives concernant les questions de commerce électronique prioritaires et s'efforcer de mobiliser les industries, de même que les ministères fédéraux et provinciaux concernés, afin de mettre en place le financement permettant de soutenir l'équipe ou les équipes pendant une période d'essai de deux ans. Les résultats de cette phase d'essai comprendraient des mesures des effets possibles de tels comités, des propositions pour poursuivre l'action ou l'élargir, des propositions portant sur des méthodes différentes de financement, etc.

Qui : Le CCN, par l'entremise du CCCNT, et Industrie Canada, en consultation avec des organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux, des associations du secteur industriel et des groupes publics pertinents.

Quand : De septembre 2000 à avril 2002 (période d'essai).

4. Rallier les pays en développement à l'effort de normalisation internationale

Malgré le système unifié de normes du Canada, l'appui du gouvernement canadien en matière de normalisation auprès des pays en développement a été parcellaire, plutôt mal coordonné, et n'a pas été reconnu par plusieurs pays. La plupart des membres du G-7 disposent de stratégies pour faire progresser leurs intérêts commerciaux internationaux en se servant des normes pour pénétrer les marchés étrangers, surtout dans les pays émergents. Une approche coordonnée visant à fournir de l'aide à la normalisation aux pays en développement constituerait une importante contribution et pourrait entraîner des avantages commerciaux pour le Canada.

Mesure à prendre

Quoi : Le CCC/DEVCO du CCN examinera son rôle qui consiste à aider des pays en développement à participer à l'élaboration d'infrastructures de normalisation, en se concentrant sur deux points. D'abord, s'assurer que le comité aide les pays en développement à mettre en place leur infrastructure technique et administrative (améliorant ainsi leur capacité de satisfaire à leurs obligations commerciales internationales), et ensuite, en optimisant les avantages commerciaux pour le Canada (augmentant ainsi l'influence du Canada au sein des organismes de normalisation internationaux en favorisant des alliances à long terme avec des pays en développement). Le CCC/DEVCO coordonnera aussi ses contributions au PASC et à la COPANT.

Qui : Le CCC/DEVCO, en coopération avec les OEN et les ministères et agences du gouvernement fédéral telles que l'ACDI.

Quand : Commencant en l'an 2000.

5. Concevoir, mettre en œuvre et maintenir les procédés servant à décider des priorités en matière de normalisation dans les domaines de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des autres enjeux sociaux

Les normes internationales sont des outils puissants qui fournissent des mécanismes permettant de réaliser les buts des producteurs comme des consommateurs de biens et de services, en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Le Canada est une voix importante dans les forums de l'ISO avec, par exemple, les comités techniques TC 207 et TC 176, et le COPOLCO. L'attention portée à la pléiade d'enjeux a été superficielle. Pour réaliser les objectifs en tenant compte des ressources limitées, il importe de centrer l'attention sur un nombre limité de priorités généralement reconnues. Ce faisant, il importe de protéger les intérêts nationaux, provinciaux et territoriaux tout au cours du processus.

Mesure à prendre

Quoi : Concevoir, mettre en œuvre et maintenir un processus permettant d'assurer un avantage net élevé dans la normalisation des domaines de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des autres enjeux sociaux, qui soit aussi sensible aux intérêts économiques et qui reflète les priorités nationales, provinciales et territoriales. Parmi les produits se retrouveront des évaluations des besoins en ressources, les relations des principaux intervenants, les besoins en recherche et les plans et priorités d'action.

Qui : Le CCICP du CCN, de concert avec d'autres comités consultatifs, des ministères fédéraux dont Santé Canada et Environnement Canada, des ministères provinciaux et territoriaux, des ONG importants, Pollution Probe, l'Association des consommateurs du Canada et d'autres groupes d'intérêt public.

Quand : Commencant en l'an 2000.

6. Développer et maintenir la capacité de rédaction, d'analyse et de diffusion de la politique afférente aux normes

À l'heure actuelle, la capacité du CCN, comme celle du plus imposant SNN, de réaliser des recherches et des analyses et de concevoir des politiques et des systèmes d'information n'est pas suffisamment appuyée. Les décisions qui déterminent les priorités relatives à l'utilisation efficace des ressources publiques doivent se fonder sur une connaissance à la fois solide et à jour des environnements normatifs nationaux et internationaux. Cette capacité doit être développée pour le bénéfice de tous les intervenants, notamment de l'ensemble du public canadien.

Mesure à prendre

Quoi : Développer, soutenir et coordonner une pleine capacité de décider des priorités qui fasse le meilleur usage des ressources, y compris le développement de la capacité dans les domaines de la recherche, de l'analyse, de l'élaboration de politiques et de l'utilisation de systèmes d'information.

Qui : Le CCN, de concert avec un ensemble de partenaires, dont le milieu universitaire, les bailleurs de fonds, les provinces et territoires, le MAECI, Industrie Canada et le Bureau du portefeuille de l'industrie. Cet effort comprendra aussi une forte participation du secteur et des ONG.

Quand : Commencant en l'an 2000.

7. S'assurer que le processus de rédaction des normes appuie les objectifs de la politique sociale

Le mandat du CCN et, par définition, un des buts du Système national de normes, est de « contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public (et) d'aider et de protéger les consommateurs... » Ces objectifs doivent être inhérents au processus établi de rédaction des normes, qui relève, en majeure partie, du domaine des organisme d'élaboration des normes. Il est vital pour l'établissement des priorités concernant les activités de normalisation et les ressources afférentes de s'assurer que ces objectifs sont appuyés.

Mesure à prendre

Quoi : Examiner les processus d'élaboration des normes pour s'assurer de « contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public (et) d'aider et de protéger les consommateurs... », et inclure ce but dans les critères d'établissement des priorités dans le cadre de la normalisation.

Qui : Le CCNor et le CCICP, au nom du CCN.

Quand : En l'an 2000.

8. Travailler en faveur d'un système global d'accréditation

Par le passé, le Canada a réservé ses activités d'évaluation de conformité aux organismes nationaux et à ceux établis aux É.-U. Le Canada s'est aussi engagé dans des ententes d'accréditation régionales qui représentent la meilleure façon de faire accepter l'évaluation de conformité de manière globale.

Pendant plusieurs années, le CCN a participé à de nouvelles initiatives visant l'acceptation multilatérale d'évaluations de conformité. La contribution du CCN au travail de l'International Accreditation Forum (IAF), de l'International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC), de l'European cooperation for Accreditation (EA), de la Pacific Accreditation Cooperation (PAC), de l'Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation (APLAC) et de la North American Calibration Cooperation (NACC) a entraîné un début de reconnaissance de certains des programmes d'accréditation du CCN par nos partenaires mondiaux. Il reste cependant bon nombre de programmes qui ne sont pas mondialement reconnus.

Mesure à prendre

Quoi : Le CCN continuera à faire partie des organismes régionaux et internationaux ci-haut mentionnés et de nouveaux groupes choisis ainsi qu'à promouvoir avec énergie les accords multilatéraux afin d'inclure les programmes qui ne le sont pas encore. En l'an 2000, le CCN se joindra à l'Interamerican Accreditation Cooperation (IAAC). Le CCN rationalisera de plus sa participation aux organismes régionaux.

Qui : Le personnel, avec l'appui du CCEC et du CCC.

Quand : Commençant en avril 2000.

9. Déterminer et communiquer aux intervenants les objectifs et stratégies sous-jacents aux Accords de reconnaissance mutuelle (ARM) sur le commerce

L'ARM est un instrument de politique commerciale relativement nouveau. Compte tenu du grand nombre d'intervenants canadiens directement impliqués dans un ARM, il est particulièrement nécessaire de s'assurer que la « procédure établie » pour la formulation des positions canadiennes est respectée, de sorte que les intérêts du Canada soient bien servis. L'élaboration d'un « dossier commercial » pour les ARM contribuerait à assurer que les intervenants disposent d'une information claire et complète et fournirait un cadre décisionnel utile et rigoureux.

Mesure à prendre

Quoi : Déterminer les intérêts du Canada, ses priorités, objectifs, stratégies et ses dossiers commerciaux en vue des ARM en général et, avant d'entamer des négociations, pour des ARM particuliers. Diffuser cette information à tous les intervenants.

Qui : Le MAECI, avec la contribution d'Industrie Canada, du CCN (CCPT et CCC) et d'autres intervenants canadiens concernés. La participation du CCN porterait sur les questions liées aux normes volontaires et à la mise en œuvre, tel que négocié et convenu.

Quand : Commencant immédiatement.

Nota : Le CCN a élaboré et tiendra à jour une liste complète de tous les ARM signés ou qui sont négociés au nom des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et de leurs agences et organismes, et les mettra à la disposition des membres du Système national des normes. Cette information paraîtra sur le site Web du CCN et devrait comprendre un avis d'intention de la part du MAECI d'élaborer un ARM et des rapports d'étapes (proposition, négociation, signature, renforcement de la confiance, examen).

10. Examiner le recours à des pratiques équivalentes d'évaluation de la conformité

Il y a eu une augmentation du recours à des pratiques équivalentes d'évaluation de la conformité telles que l'auto-déclaration et la compétence des fournisseurs. Le CCN et ses comités consultatifs sont dans une position unique pour examiner tous les aspects de cette question complexe tout en s'assurant que les représentants canadiens sont bien placés pour prendre des décisions en connaissance de cause lorsque la question est soulevée au cours de forums internationaux et pour diffuser l'information aux compagnies et autres intervenants du SNN.

Mesure à prendre

Quoi : Entreprendre de surveiller en permanence l'émergence et l'utilisation de pratiques d'évaluation de la conformité plus informelles; en évaluer les répercussions; et diffuser amplement l'information. La recherche comprendra les conditions de réussite des diverses approches, les répercussions pour divers intervenants, la rentabilité, etc.

Qui : Le CCEC, avec le concours du CCC, du CCPT et du CCICP.

Quand : Commencant en septembre 2000.

11. Renforcer l'infrastructure métrologique du Canada

Reconnaissant que la métrologie est une infrastructure fondamentale dont dépendent la plupart des normes normatives, l'Institut des étalons nationaux de mesure (IENM) du Conseil national de recherche du Canada (CNRC) participera à des comparaisons de mesures avec ses alter ego parmi les partenaires commerciaux du Canada à travers le monde. Cela se produira sous les auspices des ARM signés en octobre 1999 par les directeurs d'instituts métrologiques nationaux de trente-huit États membres de la Convention du mètre. Cet ARM traite de la reconnaissance mutuelle des étalons de mesure nationaux et des certificats d'étalonnage et de jauge décernés par les instituts métrologiques nationaux. On s'attend à ce que l'accord pave la voie à des ententes sur le commerce et les affaires réglementaires.

Mesure à prendre

Quoi : Le CCCN continuera d'appuyer et d'encourager l'IENM du CNRC (un partenaire PALCAN) dans cette activité et dans chacun des aspects de son rôle en tant qu'institut métrologique national du Canada. Ce rôle fait de l'IENM du CNRC le point de convergence du système national de mesure du Canada et comprend la maintenance d'une base de recherche en science de la mesure, l'élaboration et la diffusion d'étalons nationaux, l'évaluation des laboratoires d'étalonnage secondaires canadiens et la participation à des activités internationales afin d'assurer la reconnaissance permanente des étalons canadiens à travers le monde.

Qui : Le CCN et le CNRC.

Quand : Commencant en avril 2000.

12. Promouvoir l'utilisation du Système national de normes (SNN)

Il est nécessaire de promouvoir les services du SNN auprès des participants du système de normes canadien, y compris des échelons supérieurs des secteurs public et privé et du grand public, afin de générer un recours plus important au système et un appui plus énergique à son endroit, et pour augmenter la sensibilisation et la compréhension des participants. Le CCN dirige présentement l'élaboration d'un plan de communication du SNN visant à promouvoir les avantages du SNN et à souligner la diffusion de la SCN.

Mesure à prendre

Quoi : Compléter le plan de communication du CCN et le mettre en œuvre au sein de l'ensemble des clientèles des membres du SNN.

Qui : Tous les membres du SNN, y compris les comités consultatifs coordonnés par la Division des communications du CCN.

Quand : Commençant à l'automne 2000.

13. Associer les industries naissantes à l'activité de normalisation

Les industries naissantes telles que celles liées aux technologies de l'information et de la communication, aux communications, à la biotechnologie et aux secteurs de services (composés surtout de PME) ignorent pour la plupart l'information et les occasions que présentent l'élaboration des normes et l'activité d'évaluation de la conformité, tant au niveau national qu'international. Plus précisément, elles ne sont pas bien informées sur la valeur que représente l'influence canadienne dans le cadre du processus d'élaboration de normes internationales comme moyen de réduire les inquiétudes des consommateurs et les obstacles au commerce. Lorsqu'elles seront mieux informées, les compagnies canadiennes des nouvelles industries seront bien placées pour influencer, ou au moins surveiller, les développements de la normalisation affectant le marché, en rapport avec les biens et services qu'elles offrent. L'accès au site Web du CCN leur permettra de le faire facilement.

Mesure à prendre

Quoi : Assembler l'information concernant les activités de normalisation pour de nouvelles industries choisies et diriger une série de colloques sur des questions de normalisation pour les membres de ces industries.

Qui : Le CCN et ses comités consultatifs, avec l'appui d'Industrie Canada.

Quand : Commençant au printemps 2001.

14. Examiner et évaluer les normes du système de management

Dans l'ensemble, le nombre de firmes qui adoptent les normes ISO 9000 ou ISO 14000 continue d'augmenter. Une information claire, comme des analyses de rentabilité et des études de cas aideront les décideurs Canadiens à déterminer si les normes ISO 9000 ou ISO 14000 sont appropriées pour leurs organismes. En 1998 et 1999, le CCN a parrainé un important sondage auprès

des sociétés canadiennes sur leur attitude envers les normes ISO 9000 ou ISO 14000 et sur leur expérience de ces normes. Il reste encore à analyser les résultats et à les communiquer aux intervenants.

Mesure à prendre

Quoi : Faire l'analyse des résultats du sondage de 1998-1999 et les rendre disponibles au CCN, aux organismes d'enregistrement de systèmes qualité et environnementaux et aux entreprises canadiennes (surtout aux PME) tout en visant à aider les entreprises à déterminer s'il est rentable ou non pour elles d'adopter les séries de normes ISO 9000 ou ISO 14000 ou de s'enregistrer. Des études de cas devraient aussi être réalisées et présentées sur le site Web du CCN et sur Strategis.

Qui : Le CCN (pour ce qui est d'analyser et de rendre disponibles les résultats de l'enquête) et les organismes d'enregistrement en collaboration avec leurs clients (pour ce qui est des études de cas).

Quand : Avril 2000 pour le rapport et automne 2000 pour les études de cas.

15. Mettre en place une porte d'accès Web pour le SNN

Pour l'instant, il n'existe aucun guichet unique permettant l'accès aux services, aux produits et à l'information afférents aux normes ou pour participer aux activités coopératives du SNN que pourraient utiliser les individus et organismes à travers le Canada. L'actuel site Web du CCN pourrait devenir une ressource interactive et de pointe pour le SNN et le public.

Mesure à prendre

Quoi : Agrandir le site Web du CCN (www.scc.ca), de sorte qu'il serve de porte d'accès au Système national de normes, comme moyen d'appuyer les approches coopératives, de mise en marché et de diffusion de l'information dans l'ensemble du système, de même que l'utilisation de messages, de thèmes et d'outils communs et d'approches favorisant le partage de l'information. Parallèlement, s'assurer que toute une gamme d'intervenants puissent aisément naviguer sur le site du CCN. S'assurer que les utilisateurs disposent de la connectivité complète avec les sites d'organismes normatifs internationaux. S'assurer que le site fournit une collection de programmes de facilitation, de collaboration et de communication. Évaluer les besoins des individus et groupes qui ne sont pas encore branchés.

Qui : CCN.

Quand : Printemps 2001.

16. Appuyer l'Accord sur le commerce intérieur (ACI)

Bien que la responsabilité de l'ACI et de son application soit du ressort d'un autre organisme, le CCN et ses comités consultatifs, et particulièrement le CCPT et le CCC, et Industrie Canada sont bien placés pour conseiller et fournir un appui sur les questions afférentes aux normes.

Mesure à prendre

Quoi : Reconnaître les occasions et conseiller le Comité des ministres sur le commerce intérieur (CMCI) sur les occasions qui s'offrent aux gouvernements provinciaux et territoriaux d'utiliser davantage le SNN pour écarter des obstacles au commerce intérieur. Ces occasions peuvent inclure l'utilisation du SNN pour améliorer l'efficacité du commerce interprovincial et comme témoin d'une plus grande transparence et rentabilité dans l'approvisionnement gouvernemental. (Ce dernier point est illustré par l'activité courante parrainée par le gouvernement concernant l'élaboration d'une norme pour la vente et le service d'ordinateurs.) Afin de conseiller de la sorte, le CCN doit travailler avec Industrie Canada pour déterminer comment une plus grande constance dans les normes et dans les mesures associées aux normes à travers le pays pourrait être stimulée par des approches comme la conciliation des normes, la reconnaissance mutuelle ou l'harmonisation.

Qui : Le CCN, le PTAC, les conseils de la sécurité du Canada et le CCOEN, avec l'appui d'Industrie Canada et du CNRC.

Quand : En l'an 2000.

17. Faire des normes et de l'évaluation de conformité des sujets de politique publique

Les normes constituent un instrument important de la mise en œuvre des objectifs de la politique publique canadienne. Industrie Canada a conçu un guide d'utilisation des normes à l'usage des autorités de réglementation¹. L'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) et les gouvernements fédéral et provinciaux ont convenu de considérer augmenter de beaucoup leur

¹ *Systèmes de normes : Guide à l'intention des organismes de réglementation canadiens*. Direction des affaires réglementaires et de la politique des normes, Secteur de la politique industrielle et scientifique. Ottawa : 1998, Industrie Canada. ISBN 0-660-63787-9

utilisation du SNN pour les approches d'élaboration de normes environnementales orientées vers les secteurs. Il reste des occasions d'utiliser davantage, dans le cadre des politiques publiques, des mesures associées aux normes, dont la référence de normes volontaires comme alternative à la réglementation et de faire un plus grand usage de l'infrastructure d'évaluation de la conformité. Ces occasions doivent être saisies sans compromettre les décisions de politique publique.

Mesure à prendre

Quoi : Promouvoir le recours aux normes dans l'élaboration de politiques publiques.

Qui : Industrie Canada à titre de coordonnateur, avec l'appui du CCN et d'autres ministères fédéraux et des gouvernements provinciaux et territoriaux.

Quand : Commencant en l'an 2000.

Nota : À l'échelon fédéral, il existe de telles opportunités à Pêches et Océans et dans le secteur de la biotechnologie. Plusieurs projets pilotes aussi en cours pourraient conduire à la reconnaissance de domaines supplémentaires lorsqu'une approche normative serait à propos. On y retrouve notamment l'agriculture biologique, la facilité d'entretien des ordinateurs personnels, la greffe de tissus et d'organes et l'étiquetage d'aliments transgéniques. Ces projets devraient être suivis et documentés, de sorte que l'on en obtienne des résultats d'études de cas qui pourront ensuite faire l'objet d'ateliers et de documents promotionnels de même qu'un inventaire des leçons apprises et des domaines susceptibles d'amélioration.

18. Recourir à des systèmes de management de la qualité (SMQ) et de management de l'environnement (SME) pour réaliser les objectifs de la politique publique

Le recours à des systèmes de management de la qualité et de management de l'environnement pour s'assurer que la production est réalisée de façon uniforme deviendra une approche clé pour réaliser à l'avenir les objectifs de la politique publique. Par exemple, Santé Canada exige des fabricants de dispositifs médicaux qu'ils aient un SMQ enregistré et que leurs produits soient certifiés, et l'Agence canadienne d'inspection des aliments met en place des contrôles de procédés à des points critiques de la production des aliments.

Mesure à prendre

Quoi : Continuer de démontrer la valeur de l'utilisation des systèmes de management de la qualité ou des systèmes de management de l'environnement pour réaliser les objectifs de la politique publique, y compris des études de cas.

Qui : Les ministères et agences gouvernementaux qui ont mandat de protéger la santé, la sécurité et l'environnement, y compris Environnement Canada, Santé Canada et Développement des ressources humaines Canada, avec le concours du CCN.

Quand : Avril 2000.

19. Informer de la valeur des normes environnementales

Il apparaît de plus en plus que, pour des raisons de responsabilité des produits et des compagnies et de demande des consommateurs, des multinationales exigent de leurs fournisseurs des normes environnementales. À mesure que l'adoption de normes environnementales devient de plus en plus une nécessité dans la compétition internationale, le commerce international, l'investissement et l'assurance, l'industrie canadienne aura besoin de plus amples renseignements pour leur adoption. Industrie Canada et le CCN ont déjà mené des recherches pour savoir s'il est souhaitable que l'industrie canadienne élargisse l'utilisation des normes de gestion environnementale.

Mesure à prendre

Quoi : Mettre en place un comité multilatéral ayant comme mandat de suggérer de futures orientations stratégiques visant à augmenter la crédibilité des normes environnementales au Canada et à en répandre l'utilisation.

Qui : Ressources naturelles Canada (RNCan), Environnement Canada, Industrie Canada et Santé Canada, en coopération avec le CCN et les ONG pertinents.

Quand : Automne 2000.

Nota : Le CCN doit éviter tout conflit d'intérêts entre ses rôles de promotion et de diffusion de l'information sur les normes de management environnemental et d'accréditation des organismes d'enregistrement.

20. Recourir à des mécanismes de financement novateurs

Les mécanismes de financement actuels ne s'attaquent pas correctement au besoin d'une participation de la base aux activités de normalisation. Le besoin de mettre en œuvre une stratégie de financement équivalente pour l'effort de normalisation international et national se fait sentir. Parallèlement, il faut aussi plus de transparence pour informer les participants des retombées de leur investissement dans les activités de normalisation.

Mesure à prendre

Quoi : Développer une proposition de financement conçue pour s'assurer que les priorités clés en termes de ressources sont ciblées, y compris l'implication du Canada dans les activités de normalisation internationales. Concevoir également un mécanisme de rapport pour tenir les intervenants informés des progrès, des réalisations et d'autres renseignements qui leur laisseront savoir comment leur temps et leur participation financière sont mis à contribution.

Qui : Le CCN, le CCOEN et le CCNor.

Quand : Disponible pour consultation publique au printemps 2001.

21. Mettre en place un programme de bénévoles

Le succès du système canadien de normes repose sur la contribution de plusieurs milliers de bénévoles qui s'activent dans la gamme complète des activités de normalisation. Mais l'effectif actuel des bénévoles prend de l'âge et l'intérêt envers la normalisation perd de la vitesse en certains endroits. Qui plus est, le rôle de tous les participants doit être passé en revue et leur engagement réaffirmé pour s'assurer que le niveau approprié d'expertise et de décideurs se retrouve dans les activités de normalisation. Plus que tout, il faut un programme d'ensemble pour assurer une représentation soutenue de bénévoles efficaces au sein du système canadien de normes.

Mesure à prendre

Quoi : Mettre en œuvre le programme des bénévoles du SNN conçu au cours des dernières années par le CCN et ses partenaires.

Qui : Le CCN et les intervenants du SNN.

Quand : Commencant en mai 2000.

22. Susciter une participation sectorielle stratégique

Nombre de questions et d'innovations en matière de normes montrent une tendance marquée à voir le jour dans les contextes sectoriels à l'échelle régionale, nationale ou internationale. Plusieurs des activités de normalisation du Canada, y compris la participation à l'ISO et à la CEI ont été originellement organisées en fonction de canaux de technologie, de produits ou d'enjeux plus étroits. Le travail stratégique et proactif de normalisation (c.-à-d., déterminer les priorités, les objectifs et les stratégies pour les activités de normalisation nationales et internationales) demande un complément sectoriel aux approches technologiques plus étroitement ciblées. Cette double approche supporterait une analyse permanente plus généreuse des mouvements commerciaux des principaux produits et services canadiens, de même que des analyses de marché et des concurrents et des occasions de marché. Un certain nombre de comités sectoriels sont déjà en place, notamment :

- Le Groupe d'étude des entreprises canadiennes sur le commerce électronique, destiné à remplacer le groupe de travail sur le commerce électronique (WGEC), qui est à concevoir un cadre normatif canadien pour le commerce électronique en ayant pour but de reconnaître les besoins de normalisation et les organismes les mieux appropriés pour rédiger des normes, de même que des priorités en matière d'élaboration de normes.
- Le secrétariat de GeoConnections, dont le comité directeur est présidé par le CNRC et qui comprend des représentants de ministères fédéraux, de gouvernements provinciaux et territoriaux, d'une municipalité, de l'industrie, du monde universitaire et d'une communauté autochtone, assure un accès centré sur le client aux renseignements du gouvernement, édifié sur un cadre national commun à l'aide de normes internationales.

Mesure à prendre

Quoi : concevoir des mécanismes pour fournir une contribution sectorielle aux activités de normalisation, au plan national comme à l'étranger. Ces mécanismes serviraient de compléments aux comités consultatifs du CCN maintenant en place.

Qui : Le CCN, avec le concours d'Industrie Canada, du MAECI, des associations industrielles et d'autres groupes ayant des infrastructures sectorielles.

Quand : De nouvelles approches seront développées pour l'été 2001.

Nota : Toutes les approches sectorielles devraient partir des comités, organismes ou groupes sectoriels en place ou s'en servir, plutôt que de partir à zéro.

Plusieurs secteurs clés traitant d'innovation dans l'élaboration de normes et l'évaluation de conformité, de positionnement sur le marché international ou de nouvelles exigences de normalisation ont été reconnus comme prioritaires.

On y retrouve :

- l'agriculture (y compris les « aliments fonctionnels », les nourritures sèches, les fibres, les aliments organiques, le bétail spécialisé et la biotechnologie);
- la technologie de l'information (y compris les logiciels, les communications et l'utilisation de l'Internet);
- la foresterie.

Il peut aussi être à propos pour le CCN d'explorer le concept de la contribution des normes régionales canadiennes. Par exemple, les régions nordiques du Canada ont devant elles des occasions de normalisation tout à fait uniques, particulièrement en ce qui a trait aux nouvelles exportations et aux nouveaux marchés internationaux, et une pauvreté relative en matière d'infrastructure normative. Dans ce contexte, le soutien sectoriel pourrait inclure la recherche de normes et les activités d'évaluation de conformité et de coopération circumpolaires. De la même manière, les nouveaux secteurs des provinces de l'Ouest pourraient tirer profit du développement d'organismes normatifs régionaux et de liens avec le SNN.

23. Faciliter la contribution des consommateurs à l'ALENA

L'Europe s'est dotée d'un organisme multipartite très efficace et bien financé pour assurer une représentation adéquate des consommateurs aux travaux normatifs européens (ANEC). Un organisme semblable pourrait servir les Amériques, dans le cadre de l'ALENA.

Mesure à prendre

Quoi : De concert avec des représentants des É.-U., du Mexique et du milieu de la normalisation, explorer la possibilité de fonder un organisme similaire à l'ANEC.

Qui : Le CCICP, en consultation avec le MAECI.

Quand : Commencant au printemps 2000.

Liste des acronymes

ACDI	Agence canadienne de développement international
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
AM	Accord multilatéral
CCC	Comités consultatifs canadiens*
CCCom	Comité consultatif sur le commerce*
CCCNT	Conseil consultatif canadien sur les normes de télécommunications
CCEC	Comité consultatif sur l'évaluation de la conformité*
CCICP	Comité consultatif sur les intérêts des consommateurs et du public*
CCN	Conseil canadien des normes
CCNor	Comité consultatif sur les normes*
CCOEN	Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes*
CCPT	Comité consultatif des provinces et territoires*
CNC	Comité national du Canada*
CNC/CEI	Comité national du Canada de la CEI*
CNC/ISO	Comité national du Canada de l'ISO*
CNRC	Conseil national de recherche du Canada
COPANT	Pan-American Standards Commission
COPOLCO	Comité pour la politique en matière de consommation**
DEVCO	Comité ISO pour les questions relatives aux pays en développement**
IEC	Commission électrotechnique internationale
ISO	Organisation internationale de normalisation
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OEN	Organisme d'élaboration de normes
ONG	Organisme non gouvernemental
PALCAN	Programme d'accréditation des laboratoires – Canada
PASC	Pacific Area Standards Congress
SCN	Stratégie canadienne de normalisation
SME	Système de management environnemental
SMQ	Système de management de la qualité
SNN	Système national de normes
TC	Comité technique
UIT	Union internationale des télécommunications

* Comité consultatif du CCN

** Comité d'élaboration de politiques de l'ISO

Proposition de mise en œuvre	Élément de la Stratégie canadienne de normalisation					
	Participer à l'élaboration de normes internationales	Fixer les priorités relativement aux efforts et aux ressources consacrés à la normalisation	Surveiller et évaluer les innovations en matière de pratiques d'évaluation de la conformité	Faire connaître activement le rôle des normes	Faire des processus de normalisation un complément nécessaire de la réglementation	Élaborer des mécanismes pour orienter les activités de normalisation relativement aux questions sociales et économiques actuelles et imminentes
1. Créer et maintenir un cadre de travail pour l'élaboration des positions nationales						
2. Établir un mandat plus large pour les comités techniques du CNC/ISO et du CNC/CEI						
3. Assumer le leadership de l'élaboration de normes internationales pour le commerce électronique						
4. Rallier les pays en développement à l'effort de normalisation international						
5. Concevoir, mettre en oeuvre et maintenir les procédés servant à décider des priorités en matière de normalisation dans les domaines de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des autres enjeux sociaux						
6. Développer et maintenir la capacité de rédaction, d'analyse et de diffusion de la politique afférente aux normes						
7. S'assurer que le processus de rédaction des normes appuie les objectifs de la politique sociale						
8. Travailler en faveur d'un système global d'accréditation						
9. Déterminer et communiquer aux intervenants les objectifs et stratégies sous-jacents aux Accords de reconnaissance mutuelle (ARM) sur le commerce						
10. Examiner le recours à des pratiques équivalentes d'évaluation de la conformité						
11. Renforcer l'infrastructure métrologique du Canada						

Proposition de mise en œuvre	Élément de la Stratégie canadienne de normalisation					
	Participer à l'élaboration de normes internationales	Fixer les priorités relativement aux efforts et aux ressources consacrés à la normalisation	Surveiller et évaluer les innovations en matière de pratiques d'évaluation de la conformité	Faire connaître activement le rôle des normes	Faire des processus de normalisation un complément nécessaire de la réglementation	Élaborer des mécanismes pour orienter les activités de normalisation relativement aux questions sociales et économiques actuelles et imminentes
12. Promouvoir l'utilisation du Système national de normes (SNN)						
13. Associer les industries naissantes à l'activité de normalisation						
14. Examiner et évaluer les normes du système de management						
15. Mettre en place une porte d'accès Web pour le SNN						
16. Appuyer l'Accord sur le commerce intérieur (ACI)						
17. Faire des normes et de l'évaluation de conformité des sujets de politique publique						
18. Recourir à des systèmes de management de la qualité (SMQ) et de management de l'environnement (SME) pour réaliser les objectifs de la politique publique						
19. Informer de la valeur des normes environnementales						
20. Recourir à des mécanismes de financement novateurs						
21. Mettre en place un programme de bénévoles						
22. Susciter une participation sectorielle stratégique						
23. Faciliter la contribution des consommateurs à l'ALENA						